

Strasbourg, le 18 mars 2025

## **Résidences croisées**

# **Promouvoir les mobilités artistiques avec les villes partenaires**

La Ville de Strasbourg est historiquement engagée dans le soutien à l'émergence artistique et à la valorisation des créateurs et créatrices de son territoire. Elle encourage également les artistes dans leur ouverture au monde et leur professionnalisation à travers des dispositifs d'échanges artistiques européens.

En effet, depuis 2005, la Ville de Strasbourg propose les *Résidences croisées*, un programme de résidences artistiques avec des villes jumelles et partenaires, parmi lesquelles Stuttgart et Dresde en Allemagne et Gdansk en Pologne.

Pour une durée de six semaines à trois mois, des artistes-plasticiens et plasticiennes strasbourgeois-es ont ainsi l'opportunité d'effectuer une mobilité à l'étranger durant laquelle ils et elles élaborent un projet de production artistique. Les villes qui les accueillent facilitent leur intégration sur le territoire et dans le milieu culturel local et permettent la diffusion de leur travail, par exemple lors d'expositions ou de conférences. Ces résidences visent à encourager les artistes du territoire à séjourner dans un environnement nouveau, favorisant la rencontre avec une culture et un milieu artistique différents.

Chacune des villes présélectionne les artistes candidats. Pour la Ville de Strasbourg, la sélection des artistes s'appuie sur la proposition d'un jury regroupant des représentantes et représentants de la Ville de Strasbourg et des personnalités expertes du Centre Européen d'Actions Artistiques Contemporaines, de la Haute École des Arts du Rhin, d'Apollonia et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Grand Est – Ministère de la Culture.

La Ville de Strasbourg lance un nouvel appel à candidatures pour les résidences artistiques à Dresde, à Stuttgart et à Gdansk, qui auront lieu à l'automne 2025 (*dates exactes à venir*).

La description des trois résidences, les appels à candidatures ainsi que les critères d'éligibilité sont à retrouver sur le lien suivant : [strasbourg.eu/residences-artistiques](https://strasbourg.eu/residences-artistiques)

**Les dossiers sont à adresser par mail aux services concernés avant le 13 avril 2025.**

